



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 du mois d'octobre à quatorze heures trente,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 9

Date de la convocation : le 28 septembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE,  
Mme Colette GROIZARD, Mme Christiane COGNÉE, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme  
Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

**Absents excusés :** Mme Sylvie GUEGUEN (donne pouvoir à M. Louis GIBIER), M. Fabrice  
ROUSSEAU (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Martine POMARE (donne  
pouvoir à Mme Marie-Henriette ELIE)

**Absents :** Mme Catherine COESLIER, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND, Mme Juliette  
SEGUIN, Mme Myriam PRAUD

Désigné secrétaire de séance : Mme Lucienne CHARON

**DEL2022-022 – Approbation de la décision modificative n°2 du budget annexe la Rocterie**

Afin de permettre le financement des admissions en non-valeur de la section de  
fonctionnement, le Conseil d'Administration du CCAS est invité à se prononcer sur les  
modifications du budget annexe de la résidence autonomie La Rocterie de la manière  
suivante :

En dépenses de fonctionnement :

Article 6541 – Créances admises en non-valeur .....+ 760 €

En dépenses de fonctionnement :

Article 61521 – Entretien et réparations bâtiments publics .....- 760€

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 20 septembre 2022,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe la Rocterie telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION

PUBLIEE

Le *20 octobre 2022*

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le *20 octobre 2022*

Le Président,  
Louis GIBIER



La secrétaire de séance  
*Lucienne Charon*

*Charon*

